

arnouville

express

LA LETTRE // JANVIER 2022 // n° 376 // www.arnouville95.fr



édito

Chères Arnouilloises,
chers Arnouillois

Je suis heureux de vous présenter, au nom de la municipalité et du personnel communal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Avec nos équipes, nous avons réalisé une vidéo qui vous est destinée. Elle est accessible sur le site internet ainsi que sur les pages Youtube et Facebook de la ville. Vous pourrez également y découvrir une rétrospective de l'année 2021.

Cette année encore, j'espérais vous adresser mes vœux dans un pays libéré d'une menace sanitaire. Hélas, nous voici de nouveau contraints à nous replier pour faire face à la cinquième vague de l'épidémie.

Fort heureusement, l'agenda culturel et sportif n'est pas impacté par les nouvelles restrictions. Après deux saisons quasi blanches, les centaines d'adhérents arnouillois jouissent de leurs activités de manière normale. Les salles de spectacle sont remplies, les compétitions ont repris. Nous ne souhaitons qu'une chose : que cela se poursuive.

C'est ainsi que l'exposition hors les murs « Palette d'artistes » fait son grand retour jusqu'au dimanche 6 mars, dans les rues d'Arnouville. Ne manquez pas les œuvres de nos artistes locaux, qui seront exposées un peu partout en ville ! Un concert d'exception se tiendra également le samedi 5 février, en présence de la formation de jazz de l'armée de l'air et de l'espace, à l'Essentielle (plus d'infos en page 4).

Sachez que la municipalité et les services de la ville mettent tout en œuvre pour continuer à faire vivre Arnouville, continuer à vous informer et être à vos côtés au quotidien.

À nouveau, excellente année à toutes et à tous.

PASCAL DOLL
VOTRE MAIRE



DÉMOGRAPHIE

Les différents recensements

Recensement de la population

La prochaine campagne de recensement de la population aura lieu du jeudi 20 janvier au samedi 26 février, sur le territoire communal.

Trois agents municipaux, Michaël Ove, Élisabeth Pujanek et Isabelle Marreiros iront à la rencontre des habitants d'environ 40 % de logements de la commune, déterminés par l'INSEE. Ils seront munis d'une carte d'accréditation officielle comportant leur photo. Leur mission : vous guider dans cette démarche réalisable de manière classique via un formulaire papier, ou par voie dématérialisée, par internet. Les données recueillies seront strictement confidentielles et anonymes. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal.



Élisabeth Pujanek et Isabelle Marreiros sont 2 des 3 agents recenseurs recrutés par la commune pour vous guider dans vos démarches.

Recensement militaire

En ce début d'année 2022, les jeunes Arnouillois nés en 2006 doivent se faire recenser entre le jour de leurs seize ans et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire.

Cette démarche est obligatoire pour leurs inscriptions aux examens et concours, ainsi que pour passer le permis de conduire.

Rendez-vous en mairie avec la pièce d'identité de la personne concernée, le livret de famille des parents et un justificatif de

domicile récent (facture EDF, Engie, Veolia...). Renseignements : 01 30 11 16 16 puis choix n° 4 – Service état civil.

Enquête INSEE

Une enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, menée par l'INSEE, se déroulera à Arnouville au cours de l'année 2022. Monsieur Henoch Dicangala Mbiombi, enquêteur de l'INSEE, ira à la rencontre des ménages sélectionnés, muni de sa carte officielle. Les habitants concernés seront prévenus individuellement par courrier. La participation à l'enquête est obligatoire; les réponses fournies seront confidentielles.

L'ESSENTIEL

INSCRIPTIONS SCOLAIRES DES PETITES SECTIONS

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2022, concernant les enfants nés en 2019, sont à réaliser du lundi 10 janvier au vendredi 4 février 2022. Elles s'effectuent en priorité par voie dématérialisée, en envoyant les documents à l'adresse suivante : scolaire@arnouville95.org

Retrouvez la liste des pièces à fournir sur le site internet de la ville. Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas accepté.

Renseignements : 01 30 11 16 16 puis choix n° 1, service enfance et jeunesse.

ESPACE DE VIE SOCIALE : VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Dans le cadre du renouvellement du projet de l'Espace de vie sociale « Trait d'Union », la ville lance un diagnostic partagé avec les habitants. L'objectif est de nous faire remonter vos besoins, souhaits, interrogations et demandes d'amélioration au sujet de Trait d'Union. Grâce à vos réponses, vous pourrez influencer les orientations et actions à venir de ce service municipal. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la ville pour remplir le questionnaire. **Date limite de réponse : dimanche 30 janvier 2022.**

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVANT DE VENIR À LA MAIRIE

L'hôtel de ville vous accueille uniquement sur rendez-vous auprès du service concerné. Pour ce faire, téléphonez au 01 30 11 16 16 et choisissez le service souhaité (enfance, urbanisme, culturel...). **Le port du masque est obligatoire pour accéder à la mairie.**

AIDE AU CHAUFFAGE

Une aide au chauffage est accordée chaque année aux personnes âgées domiciliées à Arnouville. Le demandeur doit avoir 70 ans ou plus et être domicilié à Arnouville depuis plus de six mois. Les plafonds de ressources annuelles sont fixés à 16 192 € pour les personnes seules et 25 045 € pour les couples. Pour les premières demandes uniquement, les documents sont à retirer à l'hôtel de ville. **Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, ils peuvent vous être envoyés par courrier, sur simple demande au : 01 34 45 97 04.**



SERVICE À LA POPULATION

Transport pour les personnes à mobilité réduite

La ville d'Arnouville met à disposition le minibus municipal pour les personnes à mobilité réduite. Ce service gratuit peut être sollicité pour des déplacements de première nécessité (courses, rendez-vous médicaux...) de proximité, à Arnouville et sur les communes limitrophes (Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel). Les rendez-vous sont disponibles aux jours et horaires suivants :

Contact : 01 34 45 97 06.

Une navette dessert le marché de la gare du jeudi matin. Ce service gratuit et sans rendez-vous est accessible à des horaires et arrêts fixes :

- **Gare SNCF :** 09 h - 09 h 30 - 10 h 00 - 10 h 30 - 11 h 00 - 11 h 30.
- **Avenue C. Vaillant :** 9 h 05 - 9 h 35 - 10 h 05 - 10 h 35 - 11 h 05 - 11 h 35.
- **Avenue R. Dehasque :** 9 h 10 - 9 h 40 - 10 h 10 - 10 h 40 - 11 h 10 - 11 h 40.
- **Stade Léo Lagrange :** 9 h 15 - 9 h 45 - 10 h 15 - 10 h 45 - 11 h 15 - 11 h 45.
- **Rue Jean Jaurès :** 9 h 20 - 9 h 50 - 10 h 20 - 10 h 50 - 11 h 20 - 11 h 50.



Résultats du concours des illuminations de Noël

Pour la deuxième édition, treize Arnouvillois ont participé au concours des illuminations de Noël. La municipalité les remercie pour leur implication et pour leur contribution à créer une ambiance chaleureuse et festive dans les rues de la ville. Après le passage du jury et les délibérations, trois gagnants ont été désignés dans la catégorie « Maison » et un prix spécial pour la catégorie « Balcon ».

Afin de remercier l'ensemble des participants, la municipalité et le Centre communal d'action sociale (CCAS) ont décidé de remettre un prix à chacun. **Ils sont à retirer au CCAS, sur rendez-vous : ccas@ml.arnouville95.org - 01 34 45 97 00.**



URBANISME

Approbation de la **modification du PLU**

Lors de la séance du 13 décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette procédure commencée en 2019 porte principalement sur le secteur du pôle gare. N'hésitez pas à prendre contact avec le service urbanisme de la mairie pour tout renseignement sur cette modification.

Le service est également à votre disposition si vous désirez réaliser des travaux chez vous et que vous souhaitez connaître, au préalable, le règlement qui s'applique à votre terrain ainsi que les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

Contact : 01 30 11 16 22.



Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, telles que les déclarations préalables et les demandes de permis de construire. Le téléservice est accessible via un article dédié sur le site internet de la commune, dans l'onglet « Les services » puis « Urbanisme ». Vous pouvez toutefois continuer à déposer vos demandes en format papier en mairie. Attention, seuls les dossiers déposés via ce portail de téléservice ou en version papier seront pris en compte. Ceux transmis par mail, via le formulaire de contact de la mairie ou tout autre moyen dématérialisé ne seront pas traités.

Contact : 01 30 11 16 22.

Nourrir les pigeons est interdit

Donner de la nourriture aux pigeons est interdit par la loi, et plus précisément par le Règlement sanitaire départemental. Qu'on le fasse de son balcon ou dans un square, nourrir les pigeons est répréhensible. Si vous y contrevenez, vous vous exposez à une amende.

Pour rappel, les pigeons sont responsables de nuisances sonores et olfactives, mais aussi de dégradations. Ils déchirent par exemple les sacs-poubelle entreposés à côté des conteneurs et répandent les ordures sur le sol. Ils sont également vecteurs de maladie. Par ailleurs, nourrir les pigeons nourrit dans le même temps les rats, dont la présence est plus que nuisible. Si l'homme arrête de donner à manger aux pigeons, non seulement la colonie se régulera, mais finira même par s'en aller si elle ne trouve plus de quoi survivre.



LA MAIRIE RECRUTE

La ville d'Arnouville recrute les profils suivants :

- Chef du service voirie,
- Chef du service urbanisme réglementaire,
- Assistant maternel,
- Auxiliaire de vie sociale,
- Agent des espaces verts,
- Agent de propreté urbaine,
- Éducateur de jeunes enfants,
- Auxiliaire de puériculture.

Pour consulter les fiches de poste et/ou postuler, rendez-vous sur la page d'accueil du site de la ville, dans la rubrique « Arnouville recrute ».



AGENDA

DEPUIS LE JEUDI 6 JANVIER

DÉMÉNAGEMENT DE LA TRÉSORERIE

La trésorerie de Gonesse a déménagé. Pour le paiement des impôts, rendez-vous dès à présent au 2 rue Louis Marteau - BP 200 - 95143 Garges-lès-Gonesse.

Contact : 01 34 53 38 00.

LUNDI 7 FÉVRIER

CONSEIL MUNICIPAL

Rendez-vous à 18h30 sur notre page Facebook ou chaîne Youtube pour assister en direct au premier Conseil municipal de l'année.



JEUDI 10 FÉVRIER

FORUM DES MÉTIERS ET DE L'ORIENTATION

Le traditionnel Forum des métiers et de l'orientation, organisé par la ville, se tiendra de 8 h 30 à 16 h 30 à l'Essentielle. Les collégiens ainsi que leurs parents pourront s'informer sur les différentes possibilités de poursuite d'études (BEP, baccalauréat, apprentissage...) grâce à divers stands tenus par des écoles et entreprises.

Contact : 01 30 11 17 21.



LES DÉCHETS

Le calendrier de collecte 2022 est disponible. Un exemplaire vous a été remis dans votre boîte aux lettres. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à venir en récupérer un à l'accueil de la mairie. Le calendrier est également accessible sur le site du Sigidurs, dans l'onglet « Particuliers » puis « Jours de collecte ».

ENCOMBRANTS*

Jeudi 24 février.

Sont acceptés: la literie, les meubles, sanitaires et gros objets en métal. Sont refusés: les matériaux de construction, palettes, souches, troncs, pneus, textiles, piles, batteries, solvants, le matériel électrique et électronique, le verre (fenêtres, miroirs), la peinture...

DÉCHETS VERTS*

Mardis 8 février.

EMBALLAGES ET PAPIERS*

Tous les vendredis.

ORDURES MÉNAGÈRES

Mercredi, jeudi et samedi selon votre quartier. Consultez le plan sur les sites du Sigidurs ou d'Arnouville pour plus de précisions.

* Sortez vos déchets la veille au soir sans gêner le passage des piétons.

Contact : www.sigidurs.fr // 0 800 735 736



ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Les événements suivants sont maintenus sous réserve des dispositions gouvernementales. Des mesures restrictives peuvent être appliquées.

SAMEDI 22 JANVIER

NUIT DE LA LECTURE

La médiathèque organise sa traditionnelle « Nuit de la lecture » avec deux rendez-vous à retenir :

- 16 h : lecture de livres animés dès 3 ans. Christophe Bonzom usera de divers systèmes de tirettes ou languettes, de pages en relief ou à volet, pour envoûter le public. Effet de surprise garanti.

Contact : 01 39 85 39 96.



DU 5 AU 13 FÉVRIER

EXPOSITION

Découvrez les superbes gravures et sculptures d'Ani Dilanian au cœur d'une exposition à l'Espace Fontaine, accessible 14 h à 18 h.

Contact : 01 34 45 97 19.

DÈS LE SAMEDI 5 FÉVRIER

EXPOSITION HORS LES MURS

Retrouvez la 2^e édition de « Palette d'artistes » sur le thème « Avatars et métamorphoses », du samedi 5 février au dimanche 6 mars. Des peintures, gravures, sculptures, dessins et autres photographies, réalisés par des artistes de la région, habilleront les rues d'Arnouville, à travers des reproductions en grand format. Cette exposition hors les murs sera complétée par de spectaculaires créations en direct, à l'Espace Fontaine. Découvrez le programme détaillé sur le site de la ville, dans la rubrique « Agenda » accessible depuis la page d'accueil.

Contact : 01 34 45 97 19.

SAMEDI 5 FÉVRIER À 20 H

CONCERT DE JAZZ AVEC L'ARMÉE DE L'AIR

L'atelier jazz du conservatoire partagera la scène avec l'ensemble de jazz de l'armée de l'air et de l'espace pour un concert exceptionnel.

Contact : 01 34 45 97 12 ou conservatoirearnouville95@gmail.com

/ RENDEZ-VOUS

SAMEDI 12 FÉVRIER À 17 H CONTE CHINOIS DÈS 4 ANS

Le comédien Frédéric Baron abordera la persévérance et la notion de justice à travers des contes ancestraux chinois « Ming Lo déplace la montagne ».

Contact : Médiathèque. Entrée libre avec passe sanitaire, sur inscription au 01 39 85 39 96.



VIE POLITIQUE

CONTACT DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Vos élus d'opposition sont à votre écoute :

- **Divers gauche - Un nouveau souffle pour Arnouville :** 06 24 71 50 52 - Marie-Christine Jalladaud / mcjalladaud@arnouville95.org
- **Rassemblement National - Arnouville mérite mieux :** 06 18 91 97 14 - David Diril / ddiril@arnouville95.org

PUBLICATION DE LA VILLE D'ARNOUVILLE // 15-17 rue Robert Schuman

CS 20101 // 95400 ARNOUVILLE

Tél. // 01 30 11 16 16 // Fax // 01 30 11 16 05

Directeur de la publication // Pascal Doll

Conception et réalisation // Service communication

En collaboration avec // Agence RDVA

Photos, illustrations // Ville d'Arnouville,

Agence RDVA, Pixabay, Freepik.

Impression // Le Réveil de la Marne - 51200 Épernay

ISSN 2777-2748

www.arnouville95.fr